

PROGRAMME

Les modalités de vote en assemblée générale

REF : COP-042

Contexte :

Parfaire les connaissances relatives au droit spécial des copropriétés à la lumière du règlement de copropriété, à travers les textes de droit positif et les décisions récentes rendues en matière de vote en assemblée générale de copropriétaires. La formation est axée sur l'appréhension des différentes modalités permettant aux copropriétaires de s'exprimer en assemblée.

Lien du site boutique : <https://urlz.fr/koVd>

Durée

4.00 heures (0.50 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Être capable d'appréhender les règles relatives aux modalités de vote de prévenir les difficultés liées aux votes.

Contenu de la formation

- Introduction
- I.- Le vote en présentiel
 - A.- Les modes de preuve (feuille de présence, procès-verbal)
 - B.- Les incidents de séance
- II.- Le mandat de vote
 - A.- Le destinataire du mandat
 - B.- Le nombre de mandats
 - C.- Le mandat impératif et ses difficultés pratiques
 - D.- Le mandat en blanc
 - E.- Le mandat tacite
- III.- Le vote électronique
 - A.- Les modalités de mise en œuvre
 - B.- Les difficultés pratiques
- IV.- Le vote par correspondance
 - A.- Les règles légales et réglementaires
 - B.- Le décryptage du formulaire de vote
 - C.- Les difficultés pratiques

Profils des apprenants

- Administrateurs de biens, syndics, avocats, administrateurs judiciaires, notaires, géomètres-experts

Pré-requis

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911



Aucun pré-requis pour cette action de formation

Organisation de la formation**Moyens pédagogiques et techniques**

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINO - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINO - Gestionnaire de formation

[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)**[Livret d'accueil participant](#)**